

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

Arrêté ministériel n. 2021-244 du 25/03/2021 fixant le montant du quotient familial pour le bénéfice du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité pour frais d'hébergement lors de cures thermales

(Journal de Monaco du 2 avril 2021).

(Abrogé par l'arrêté ministériel n° 2022-161 du 31 mars 2022).